

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 avril 2022: «Pour la prévention des incivilités dans le square Simon-Durand (Acacias)».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 26 avril 2022. Elle a été traitée lors des séances des 9 mai et 29 août 2022, sous les présidences respectives de MM. Valentin Dujoux et Rémy Burri. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 mai 2022

Audition de M. Raphaël Clerici, pétitionnaire

M. Clerici explique habiter aux Acacias depuis 29 ans, où ils ont la chance d'avoir un square devant leur immeuble. Celui-ci est fermé par des clôtures et de taille modeste. Il explique que tout ce qui s'y déroule, particulièrement la nuit, a des conséquences sur les riverains. Les habitants du quartier sont confrontés à ces problèmes depuis de nombreuses années. Il énonce notamment la discothèque Monte Cristo, qui est un des établissements appâtant des clients bruyants. Les habitants du quartier se sont souvent rassemblés avec le soutien de l'Association pour l'animation des Acacias (AAA), qui les a épaulés pour mettre en place une mobilisation concernant les nuisances nocturnes, en particulier à l'égard du Monte Cristo. Une pétition a été faite dans ces années-là, et avait recueilli près de 7300 signatures. Elle demandait la fermeture de la discothèque. Ils n'arrivaient pas à faire en sorte que le quartier soit pacifié lors de l'arrivée et du départ des clients. Rien n'a pu être mis en place, la boîte de nuit détenant une patente. Cette mobilisation n'avait pas eu de conséquence. Il ajoute cependant que leurs actions pour empêcher une autre discothèque d'ouvrir non loin de là ont porté leurs fruits.

Récemment, suite à la rénovation de son immeuble, il a créé un collectif d'habitants pour essayer de défendre leurs droits. Dans toutes les réunions concernant le chantier, ils ont évoqué la crainte qu'à la suite de la crise sanitaire, les nuisances qu'ils subissaient recommencent. Cela a été le cas en janvier et février, mais depuis le quartier est calme. Il explique que sa demande est que les gens ne viennent plus s'installer dans le square pour s'alcooliser avant d'aller en boîte de nuit.

Il indique qu'ils appelaient la police avec peu de succès, celle-ci ayant d'autres urgences. Lorsque les effectifs de la police ont été augmentés, cela a permis un changement majeur car les patrouilles venaient sur place. Cependant, elles prenaient parfois quarante-cinq minutes pour intervenir. Il ajoute qu'il arrivait aussi qu'une fois les policiers partis, le bruit recommence.

Il soulève que le vacarme est tel qu'ils ne peuvent pas se reposer, et précise que la plupart des appartements ne sont pas traversants. Il se demande ce qui pourra être mis en place si une telle situation venait à se reproduire. Un certain nombre de mesures ont été suggérées, telles qu'un affichage rappelant les règles du bien vivre ensemble ou encore fermer le parc la nuit.

Le président remarque qu'il y avait une demande de patrouille pédestre de la police municipale dans la pétition. Il lui semble que M. Clerici a eu un échange avec M^{me} Barbey-Chappuis.

M. Clerici confirme, mais précise que cet échange était court.

Questions des commissaires

Une commissaire se demande si c'est un square qui appartient à la Ville ou s'il est privé.

M. Clerici répond qu'il appartient à la Ville, et que c'est le Service des espaces verts (SEVE) qui s'en occupe.

Elle demande s'il est facile à fermer.

M. Clerici indique qu'il y a seulement deux entrées.

Elle trouve que c'est une bonne idée de faire une patrouille pédestre.

Un commissaire regarde la carte, et voit que le bloc d'immeubles en face semble avoir un square semblable, mais qui est fermé.

M. Clerici répond qu'il s'agit d'un parking qui est fermé par un portail.

Il demande si les personnes qui causent les nuisances sont des habitants du quartier ou des fêtards.

M. Clerici imagine qu'il s'agit des jeunes du quartier en semaine, et de la clientèle des boîtes de nuit le week-end au vu du trafic automobile.

Il demande s'ils ont pu discuter avec ceux-ci.

M. Clerici répond que lorsqu'il s'agit de jeunes, il lui arrive de descendre discuter avec eux. Cependant, lorsque ce sont des personnes plus âgées et alcoolisées, il trouve que cela peut être dangereux.

Une commissaire demande s'il est en contact avec les propriétaires du Monte Cristo.

M. Clerici indique que M. Turner, président de l'AAA, était allé les rencontrer à plusieurs reprises entre 2004 et 2008. Suite à la pétition, les propriétaires avaient distribué des flyers à la clientèle et organisé un thé dansant un dimanche après-midi pour tenter d'amadouer les habitants. Aujourd'hui, il dit ne pas avoir de contacts avec eux, et ajoute que ceux-ci ont parfois été conflictuels dans le passé.

Elle demande si le parc est bien éclairé la nuit.

M. Clerici confirme, et ajoute qu'il l'est toute la nuit.

Un commissaire soulève qu'il mentionne avoir été en contact avec la police municipale pour les patrouilles pédestres.

M. Clerici confirme. Il raconte qu'ils ont réagi très rapidement à la problématique des chiens en placardant des panneaux à l'entrée du parc. Cependant, concernant la patrouille pédestre, ils ont répondu ne pouvoir intervenir que sur appel, évoquant leur manque d'effectifs. Il relève qu'une présence spontanée et régulière d'agents aurait beaucoup plus d'effets.

Il comprend qu'il demande à la commission des pétitions de consacrer des ressources pour leur permettre d'agir.

Une commissaire demande si un jardin potager pourrait permettre de créer des liens entre les habitants.

M. Clerici répond que des potagers urbains ont été aménagés sur trois bordures d'immeuble. Malheureusement, ils sont aujourd'hui laissés en grande partie à l'abandon.

Un commissaire voit qu'il a mis en place d'un certain nombre de dispositions, et demande si tous les habitants du quartier y adhèrent.

M. Clerici indique ne pas avoir eu le temps de demander à tout le monde. Il a sondé les personnes qu'il connaît, mais admet qu'il faudrait faire un sondage officiel auprès des riverains. Il se demande cependant comment distinguer les habitants des autres afin que le sondage soit légitime.

Il s'enquiert s'il n'y aurait pas une mauvaise compréhension de la compétence quant au lieu de la part de la gendarmerie.

M. Clerici répond qu'il y a un poste municipal spécialement pour les Acacias, et qu'ils semblent au clair que ce square est de leur charge.

Il rectifie qu'il s'agit d'un parc privé, mais de la propriété de la Ville de Genève.

Une commissaire souhaite savoir si les jeunes s’installent dans le parc avant mais aussi après leur soirée.

M. Clerici répond par la négative. Ils passent du temps dans le parc avant d’aller en boîte, mais passent simplement en hurlant une fois la soirée finie.

Ladite commissaire imagine que la première partie de soirée doit durer jusqu’à 24 h-1 h.

M. Clerici confirme.

Un commissaire demande si l’Association des habitants des Acacias (AHA) existe encore, et si elle le soutient dans ses actions.

M. Clerici indique ne plus en être membre, mais être en contact avec l’association. Il lui a présenté sa pétition, que des membres ont signée. L’AHA peut être un relais de cette pétition qui va dans le même sens que leurs propres actions.

Une commissaire se demande s’il y a des personnes autour de lui qui souhaiteraient s’impliquer en formant un groupe de citoyens qui ferait des tournées la nuit.

M. Clerici rappelle que les fêtards ont parfois le sang chaud, et pense qu’il n’est pas du devoir des citoyens d’intervenir dans ce cas. Il ajoute qu’il serait difficile de se cordonner, tout le monde n’étant pas réveillé à 1 h du matin.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe est prêt à voter ce soir. Il n’est pas nécessaire de faire des auditions sur ce sujet, ils connaissent déjà cette problématique. Il pense qu’ils peuvent directement renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Une commissaire du parti Le Centre souhaite voter ce soir en ajoutant une recommandation de fermer ce square le soir, qui au surplus appartient à la Ville.

Un commissaire des Vert-e-s indique que son groupe propose d’auditionner M^{me} Barbey-Chappuis et la commandante de la police municipale, M^{me} Camp. Il explique qu’il s’agit ici d’un cas différent de ceux qu’ils ont connus. C’est ici dans un square d’immeuble, qui a une vocation différente des autres parcs. Ils souhaiteraient savoir pourquoi ils n’ont pas fermé le square, et ce qui a déjà été fait.

Une commissaire du Parti socialiste soulève que la problématique reste la même, même s’il s’agit ici d’un square d’immeuble. Ils ajoutent que cette affaire traîne depuis longtemps, et ils savent quel est le manque de moyens auquel ils font face. Par conséquent, le Parti socialiste souhaiterait voter ce soir sans demander

d’audition, et souhaiterait faire la recommandation d’une évaluation de la fermeture du square le soir. Elle aimerait savoir pourquoi cela n’a pas encore été fait, mais suppose que ce n’est peut-être pas possible.

Le président se demande comment ils pourront obtenir une réponse s’ils renvoient cette pétition au Conseil administratif. Il lui semble qu’il faudrait faire une audition pour cela.

Une commissaire du Parti socialiste répond que s’ils auditionnent par exemple le SEVE, ils devront lui demander si c’est possible de conduire une évaluation. S’ils renvoient directement cette pétition au Conseil administratif, cette évaluation sera automatiquement mise en place.

Le président résume qu’il y a une proposition d’audition des Vert-e-s de M^{me} Barbey-Chappuis et de la commandante de la police municipale, M^{me} Camp.

Par 8 oui (1 EàG, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC) contre 4 non (S) et 3 abstentions (PLR), les auditions de M^{me} Barbey-Chappuis et de M^{me} Camp sont acceptées.

Séance du 29 août 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de M^{me} Christine Camp, cheffe de service-commandante du Service de la police municipale (SPM)

M^{me} Barbey-Chappuis indique que cette pétition va dans le sens de la feuille de route du DSSP, dont l’un des axes portait sur la stimulation du civisme en alliant à la fois le renforcement de la sensibilisation ainsi que de faire usage du volet répressif quand cela s’avère nécessaire. Elle mentionne que le secteur des Acacias ressort du diagnostic local de sécurité 2020 – un diagnostic mandaté par le Canton qui paraît tous les trois ans et qui est basé sur un sondage d’opinion effectué auprès de plus de 4000 résidents – comme étant un quartier où une détérioration de la qualité de vie est observée. Elle cite un passage du diagnostic local de sécurité (DLS), qui montre qu’il y a une tendance à la hausse des incivilités dans ce quartier. Sur la base de ce DLS, un nouveau contrat local de sécurité a été signé entre la Ville et le Canton en début d’année 2022. Celui-ci organise la collaboration entre la police cantonale et communale et a identifié un certain nombre de périmètres sur lesquels il faut porter une vigilance accrue. Les Acacias est un quartier prioritaire où la présence policière sera renforcée. Concernant les demandes des pétitionnaires que des panneaux soient mis en place à l’entrée du parc, elle émet des doutes quant au fait que cela puisse régler le problème. Les groupes de fêtards, plus l’heure avance en soirée et l’alcool faisant effet, sont peu sensibles à ces panneaux. Néanmoins, c’est une solution envisageable. Il faudrait

discuter de cela avec le département de M^{me} Perler. Concernant l'autre volet de cette pétition demandant plus de patrouilles pédestres, elle indique que la police municipale des Acacias a patrouillé plus de 427 heures dans les parcs et promenades des Acacias depuis le début de l'année. Par rapport à 2020 et 2021, les chiffres sont à la hausse. Elle explique que la police est demandée dans de nombreux lieux et ne peut donc pas demeurer en tout temps aux Acacias. En effectuant des patrouilles pédestres, la police peut aussi agir de manière préventive.

M^{me} Camp confirme que l'engagement de ses agent-e-s augmente d'année en année, notamment dans ce quartier. Leur nombre sur site a été multiplié par trois depuis 2020. Elle souligne que deux personnes se plaignent régulièrement de diverses situations dans le quartier des Acacias, et elles sont écoutées. Au fur et à mesure des requêtes, ces personnes sont écoutées et des solutions sont trouvées par les agent-e-s pour répondre à leurs doléances. Cela fait partie du travail de police de proximité à l'égard des habitant-e-s. Le secteur Acacias est répertorié en zone prioritaire: ils ont donc aussi l'appui de la police cantonale, dont les compétences ne sont pas identiques mais complémentaires.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quels sont les moyens de prévention contre le harcèlement par exemple.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils ont lancé début juin une nouvelle fonctionnalité sur l'application «Genève en poche» où les cas de harcèlement peuvent être signalés. Il y a eu environ 80 signalements depuis le début de son lancement. Grâce à ces données, ils vont pouvoir cartographier les lieux et heures où ces cas ont été signalés, pour ensuite pouvoir envoyer la police municipale au bon moment et au bon endroit. Cette application est un premier outil et pourra être alimentée au fil des signalements. En plus, le simple fait d'avoir des patrouilles dans les quartiers permet d'éviter certains comportements. C'est pourquoi les patrouilles pédestres sont encouragées.

M^{me} Camp ajoute que les moyens de prévention sont multiples, et sont mis en place dans de nombreux quartiers. Une prévention est notamment faite sur les jeunes en venant rencontrer toutes les classes de 7P pour les sensibiliser à divers sujets.

M^{me} Barbey-Chappuis note qu'il y a une pression de plus en plus forte sur l'espace public depuis quelques années. Les températures augmentant, les gens restent dehors plus longtemps, la police est plus souvent sollicitée.

La commissaire demande, concernant la drogue, si la problématique du crack joue un rôle.

M^{me} Camp répond que cela est plutôt le cas dans le secteur de Plainpalais. Une énorme pression a été mise sur les consommateurs de crack aux Pâquis, mais ça n'a fait que déplacer le problème. Elle ajoute qu'il n'y a pas plus de phénomènes naissants dus aux consommateurs de crack aux Acacias qu'ailleurs.

Un commissaire rappelle que le pétitionnaire avait proposé de fermer le parc la nuit. Il demande la position de M^{me} Barbey-Chappuis à ce propos.

M^{me} Barbey-Chappuis est favorable à fermer certains lieux, notamment les préaux, pour éviter des incivilités. Elle ajoute que certains parcs sont fermés la nuit, mais que c'est – sauf erreur – lié aux dispositions du legs (parc La Grange par exemple). Elle soulève toutefois qu'il n'est pas envisageable de barricader la ville. Il faut essayer de régler les problèmes en amont plutôt que de tout fermer.

M^{me} Camp souligne que les parcs sont de nature à être occupés par l'ensemble de la population, et l'objectif est de ne pas les fermer. Au niveau de la police municipale, ils n'auront pas les effectifs nécessaires pour aller contrôler tous les parcs fermés. Elle trouve que ce n'est pas forcément une bonne alternative.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que ça risque de simplement déplacer le problème. Contrairement au préau où il faut sécuriser les enfants, le parc n'est pas censé être un sanctuaire. Ils ont meilleur temps de traiter la problématique en amont, plutôt que de tout barricader.

M^{me} Barbey-Chappuis rectifie qu'elle n'est pas contre, mais doute de son efficacité. Ce n'est pas un panneau qui va empêcher les personnes inciviques et souvent avinées d'adopter de tels comportements. Elle souligne que ce type de problématiques a surtout lieu le soir, quand les gens boivent. Si ça peut donner le sentiment que les pouvoirs publics se préoccupent de la question et répondent au besoin des habitant-e-s du quartier, pourquoi pas. Elle précise que la question de l'installation de panneaux signalétiques est du ressort du département de M^{me} Perler.

Un commissaire demande s'il y a d'autres mesures qui pourraient soulager ces pétitionnaires.

M^{me} Barbey-Chappuis pense qu'il faut que la police municipale poursuive son travail sur le terrain. Il y a aussi un travail social qui peut être fait en amont. Le département de M^{me} Kitsos a initié un projet pilote de correspondant-e de nuit dans un quartier (Ouche/Concorde). Ce projet pilote devra être évalué. Elle répète qu'il y a eu une dégradation de la situation aux Acacias, mais elle n'est pas hors de contrôle.

M^{me} Camp indique qu'il n'y a pas plus de doléances qu'ailleurs. Elle soulève que durant la période Covid, les habitant-e-s se sont habitués au calme lors des mesures contraignantes. Le fait que les gens vivent de plus en plus sur l'espace public à cause de l'augmentation des températures a été un gros contrecoup. Elle

rappelle qu'il n'y a pas de disposition légale ne permettant pas aux individus de discuter entre eux et de se regrouper.

Une commissaire revient à ce qu'ont dit les pétitionnaires, que les nuisances étaient là surtout à cause d'une boîte de nuit. Elle demande si c'est quelque chose de spécifique qui demande des réponses particulières. Elle a remarqué que le parc est éclairé toute la nuit, et demande si c'est conseillé autant sur le plan climatique que pour empêcher les gens de se réunir.

M^{me} Camp informe que c'est le département de M^{me} Perler qui gère la question de l'éclairage. La même question avait été posée pour la plaine de Plainpailais. Elle admet que l'absence de lumière ne dissuade pas forcément les gens de se réunir, les téléphones portables et les lampadaires des rues adjacentes offrant déjà une source de lumière suffisante. Elle ne pense dès lors pas que cette solution soit efficace. Elle ajoute que le manque de lumière soulève aussi des problématiques de sécurité telles que le harcèlement de rue.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que les femmes préfèrent généralement que l'espace public soit illuminé.

M^{me} Camp répond ensuite que le Monte Cristo est une boîte de nuit connue, qui occasionnait déjà des nuisances sonores avant Covid. Ils ont essayé de mettre des choses en place en collaboration avec eux. Le problème est que les incivilités se déroulent à la sortie. La police du commerce a été obligée, pour des raisons légales, d'accepter la très grande majorité des demandes de dérogations d'horaire, ils font donc presque du vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Pour l'habitant-e, ce sont des sorties et des nuisances permanentes. Les personnes qui vont en boîte consomment déjà beaucoup sur l'espace public avant d'y entrer. Elle regrette que cela se passe en dehors des horaires d'activité de la police municipale.

M. Kerguen rappelle que la police municipale travaille jusqu'à 3 h du matin les jeudis, vendredis et samedis soir. C'est la police cantonale qui prend ensuite le relais.

Une commissaire demande si les panneaux concernant les chiens ont eu une incidence.

M^{me} Camp répond que cela a eu l'effet escompté. Les habitant-e-s alentour les ont remerciés. Cependant, le public visé est très différent.

Elle demande depuis combien de temps existe le système de signalement de harcèlement de rue.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela existe depuis juin 2022.

Une commissaire demande quelles sont les incivilités les plus importantes qu'ils ont remarquées.

M^{me} Camp informe qu’il s’agit des nuisances sonores.

Elle souhaite savoir s’ils ont eu la possibilité d’amender, ou s’ils n’agissent que de façon préventive.

M^{me} Camp répond que lorsqu’il y a des doléances des habitant-e-s, ce n’est plus de la prévention et qu’ils amendent presque systématiquement. Dans tous les secteurs de la ville, la sanction, en tenant compte du principe de l’opportunité, est prononcée.

Elle demande s’il y a une demande pour que ces gens soient redirigés vers des structures.

M^{me} Camp indique que cela dépend de la problématique de la personne. Ils les orientent en fonction de leur problématique dans les différentes structures. Elle ajoute que la police municipale travaille avec les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) ainsi qu’avec diverses associations afin d’aider les jeunes ou moins jeunes.

Elle demande à quelle heure ils reprennent le matin.

M^{me} Camp répond à 6 h.

Un commissaire demande s’ils sont en lien avec la police municipale de Carouge afin de régler cette problématique. Il veut aussi savoir s’il y a un bilan particulier concernant ce square suite aux deux mois d’été.

M^{me} Camp informe que des séances multipartites ainsi que des conventions existent. Ils travaillent beaucoup avec la police municipale carougeoise sur ces secteurs qui sont mixtes, ainsi qu’avec la police cantonale. Des réunions sont mises en place tous les mois. La Ville de Carouge a changé les horaires de sa police municipale afin qu’ils concordent avec ceux de la Ville de Genève, ce qui facilite les interventions en masse. Concernant la deuxième question, ils sont toujours dans la même situation à cet endroit précis.

Un commissaire se rappelle que les pétitionnaires devaient parfois attendre longtemps avant que la police intervienne. Il demande s’il ne serait pas mieux pour la police d’avoir plus de fonctionnaires, tels que les travailleurs sociaux et des chuchoteurs.

M^{me} Barbey-Chappuis répète que la pression est toujours plus forte sur l’espace public avec le prolongement des mois d’étés, et que le Conseil administratif a pris des décisions à ce propos. Cela implique du travail en plus, notamment pour la police municipale et la Voirie.

M^{me} Camp soulève qu’il arrive que plusieurs personnes appellent en même temps pour divers endroits. Ils doivent alors prioriser les requêtes et faire un choix

selon les différents degrés d'urgence. Il n'est donc pas toujours possible pour eux d'arriver en cinq minutes sur place.

Il demande s'ils sont au courant que des personnes sont plus agressives que d'autres, s'il y a des habitués.

M^{me} Camp répond qu'ils sont plutôt coopérants, et qu'ils n'ont, en général, pas besoin de faire usage de la force en ce lieu.

Il souhaite savoir s'ils considèrent que le bruit n'est pas une infraction.

M^{me} Barbey-Chappuis rectifie en mentionnant que l'excès du bruit est une infraction, mais que le simple fait de se réunir et discuter entre amis n'en est pas une.

Il demande comment ils constatent que le bruit est excessif. Le pétitionnaire avait mentionné que le bruit réaugmentait après la venue de la police.

M^{me} Camp admet que c'est possible, car le bruit descend à la vue des agent-e-s et reprend certainement parfois lorsqu'ils ont le dos tourné, mais répète que ce n'est pas possible que la police soit partout, à demeure.

Une commissaire demande combien d'agents municipaux en moyenne sont sur le terrain entre minuit et 3 h du matin.

M^{me} Camp répond qu'en règle générale, l'effectif est à peu près d'une vingtaine d'agent-e-s de la police municipale (APM) pour tout le territoire municipal mais cela dépend des jours. Le dimanche soir, ils peuvent être un peu moins.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que cet effectif doit être relativisé puisqu'il dépend aussi des absences.

Un commissaire demande quelle disposition de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) ou autre loi force à éclairer l'espace public. Il rappelle que cet espace est privé et non pas public. Il n'y a donc pas de loi qui s'y applique. Ensuite, lors de la dernière séance, ils avaient hésité à renvoyer cette pétition directement au Conseil administratif. Il souhaite savoir quel département va se charger de coordonner la réponse.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ça sera au Conseil administratif de faire l'attribution. Elle indique que c'est le collègue qui décide, selon les problématiques qui sont discutées.

M^{me} Camp dit que ce n'est pas seulement la LCR, mais aussi l'Office fédéral des routes (OFROU) et autres ordonnances qui énoncent de telles règles. Elle ne les connaît cependant pas toutes. La police routière a une brigade qui ne s'occupe que de ça et le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) connaît également toutes ces réglementations. Il y a aussi une différence entre

réseaux structurants et non structurants, où la compétence revient à la commune. Cependant, cette dernière doit se conformer à toutes les lois qui fixent un cadre.

Discussion et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre a été frappé par la doléance des pétitionnaires, même s'il comprend que la police municipale ne peut pas être partout. Il lui semble frustrant de renvoyer les pétitionnaires comme ça, car il constate un problème structurel effectif. Il pense que la police municipale devrait essayer de mieux répondre à la doléance des pétitionnaires et des habitants genevois en général. Il aimerait que le Conseil administratif se penche sur cette problématique et donne une réponse. Il souhaite le renvoi au Conseil administratif de cette pétition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soulève qu'il y a des épisodes éminemment violents concernant le Monte Cristo. Il a régulièrement des retours lui rapportant qu'il y a un problème de nuisance à régler et souvent des bagarres. Il souhaite le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti socialiste soulève qu'au vu des auditions, un travail est clairement mené par la police municipale, qui ne peut cependant pas être partout. C'est une problématique qu'il ne faut pas prendre à la légère. Elle rappelle que ce parc est privé et qu'il appartient à la Ville. Elle propose d'envisager de le fermer la nuit.

Un commissaire du Parti libéral-radical soutiendra un renvoi au Conseil administratif afin qu'il puisse donner une réponse favorable aux pétitionnaires.

Une commissaire des Vert-e-s soutient la pétition. Cependant, les Vert-e-s ne soutiendront pas la recommandation de fermer le parc.

Une commissaire du parti Le Centre soutient le renvoi au Conseil administratif. Concernant la fermeture du parc, Le Centre va s'abstenir.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ajoute qu'il n'y a aucune commune mesure entre ce que peut générer le bruit d'une sortie de discothèque par des gens alcoolisés, et l'ouverture des terrasses jusqu'à 1 h.

Une commissaire du Parti socialiste précise qu'elle souhaitait faire une étude préalable pour la fermeture du parc, et non pas fermer le parc immédiatement.

Un commissaire du Parti libéral-radical s'abstiendra concernant la fermeture du parc.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est d'accord avec la fermeture du parc, d'autant plus que les pétitionnaires ont mentionné deux types de

publics différents, dont l'un est plus violent et vient le soir. Il serait possible de régler cette problématique en fermant le parc à 22 h.

Une commissaire d'Ensemble à gauche est pour le renvoi au Conseil administratif, mais ne comprend pas comment la fermeture du parc changerait le bruit dans la rue.

Le président soulève qu'une recommandation n'a pas de sens dans le cadre d'une pétition. La commissaire socialiste la retire.

Mise aux voix, la pétition P-462 est acceptée à l'unanimité.

Annexe: pétition P-462

P462 - 179

REÇU le

19 AVR. 2022

Raphaël Clerici

Commission des pétitions du Conseil municipal
p.a. Service du Conseil municipal
44, rue de la Coulouvrenière
1204 Genève

Genève, le 9 avril 2022

Concerne : pétition pour la prévention des incivilités dans le square Simon-Durand (Acacias)

Madame, Monsieur,

Je vous envoie, ci-jointe, une pétition adressée à la Commission des pétitions du Conseil municipal, ainsi qu'une copie du courrier électronique décrivant la situation dans notre quartier que j'avais adressé à Madame Barbey-Chappuis le 17 février 2022.

A la suite de cet échange avec la Magistrate, le 10 mars 2022, j'ai reçu la visite des agents du poste de Police Municipale des Acacias, qui ont pris note de nos doléances et m'ont annoncé qu'ils allaient chercher des solutions à nos problèmes.

Début avril, nous avons constaté l'installation, aux entrées du square Simon-Durand, de deux grands panneaux rappelant sans équivoque l'interdiction des chiens dans tout le parc, sous peine d'amende. Nous sommes très reconnaissants envers les agents de la PM et le SEVE pour cette première réponse concrète à nos doléances. Par conséquent, le point de notre pétition concernant « l'interdiction des chiens » est désormais réglé.

Nous restons toutefois dans l'attente de propositions pour répondre de manière efficace aux autres incivilités qui impactent fortement la qualité de la vie dans le quartier, en particulier à la belle saison et les nuits de fin de semaine, et vous renvoyons à la copie jointe du message à la Magistrate pour une description détaillée.

Par ailleurs, j'ai été invité à présenter ma démarche à la séance du comité de l'Association des Habitant-e-s des Acacias (AHA) du 7 avril 2022, raison pour laquelle je n'envoie la pétition que maintenant. Les personnes présentes ont reconnu l'utilité de cette mobilisation, qui va dans le même sens que leurs propres actions. Pour certains d'entre nous, nous nous étions déjà mobilisés ensemble contre le tapage nocturne entre 2004 et 2008, avec l'appui de l'Association pour l'Animation des Acacias (AAA).

Enfin, je fais remarquer que la signalisation actuelle dans les espaces verts de la Ville de Genève n'opère pas de distinction entre les quartiers densément habités et les zones sans riverains. Pourtant, écouter de la musique ou parler fort la nuit au Jardin Anglais ou au Bois de

la Bâtie n'induisent pas les mêmes nuisances que dans le square Simon-Durand ou d'autres grandes cours entourées d'immeubles. Il conviendrait donc que cette réalité soit prise en compte dans la prévention des incivilités. Il est en effet difficile de comprendre pourquoi la commune d'Onex n'a aucun problème à signaler l'interdiction de la musique dans le Parc des Evaux, immense et sans riverains, tandis qu'on tergiverse en Ville de Genève.

J'espère donc vivement que nous finirons par trouver des solutions concrètes à ces problèmes qui nous affectent depuis très longtemps.

Restant à disposition pour toute demande de renseignement complémentaire, je vous remercie par avance pour votre attention et la transmission de cette pétition, ainsi que cette lettre, à la Commission ad-hoc.

Avec mes meilleures salutations.



Raphaël Clerici

Annexes :

- pétition (5 pages et 31 signatures)
- copie du courriel à Mme Barbey-Chappuis, remise en page pour économiser de l'encre et du papier, sans les photos liées à la question des chiens, déjà réglée (7 pages)

7462

Pétition

«Protégeons le square Simon-Durand et le quartier des Acacias contre les incivilités» (février 2022)

Nous soussigné-e-s, habitant-e-s de la rue des Allobroges et/ou du quartier des Acacias, soutenons la démarche initiée par Raphaël Clerici auprès de la Conseillère administrative en charge du Département de la sécurité et des sports de la Ville de Genève, Madame Marie Barbey-Chappuis.

Faisant référence à la description de la situation figurant dans le courriel de M. Clerici daté du 17 février 2022, ainsi qu'aux règles énoncées sur le site de la Ville de Genève (<https://www.geneve.ch/fr/themes/environnement-urbain-espaces-verts/respect-tranquillite-publique#>) et à la «Feuille de route 2020-2025» du DSSP (<https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-02/dssp-feuille-route-2020-2025.pdf>), nous demandons :

1. La mise en place d'une signalisation explicite et grand format à l'entrée du square Simon-Durand, à l'image de ce qui se fait dans d'autres communes (par exemple à Lancy ou Chêne-Bougeries), comprenant, au minimum :

- une justification des mesures énoncées (du genre : «Par respect pour les voisin-e-s et les familles qui utilisent ce parc, nous vous remercions de respecter les règles suivantes»)
- le rappel concernant les déchets
- l'interdiction des chiens, avec la mention «même tenus en laisse»
- l'interdiction des grillades/barbecues
- l'interdiction de toute musique amplifiée, de jour comme de nuit (voir logo «radio barrée» sur le panneau du Parc Stagni à Chêne-Bougeries)
- la fermeture nocturne du square, ou l'interdiction des rassemblements entre 22h et 7h, ou la mention «le silence est de rigueur entre 21h et 7h»
- la mention «Tout contrevenant aux présentes dispositions est passible de sanctions»

2. Des patrouilles pédestres d'agents de la Police Municipale à travers le quartier, dans le Parc des Acacias et le square Simon-Durand, en journée, mais aussi durant les nuits de fin de semaine, entre 22 heures et 1 heure du matin. Dès lors que les règles sont clairement rappelées à tou-te-s, nous demandons que les infractions constatées soient verbalisées et les sanctions prévues par la loi appliquées.

Nous vous remercions pour votre attention et votre collaboration. Avec nos meilleures salutations.

Signataires